

# SUD OISE ESCALADE - Règlement intérieur

Chers adhérents,

Comme dans toute activité ou association des règles de civisme, de sécurité et d'organisation sont nécessaires. Ce règlement a pour but de **rendre chaque grimpeur davantage responsable de sa propre pratique mais également celle des autres**, d'assurer le bon déroulement des séances, la cohabitation avec d'autres associations, et d'accentuer la sécurité de chacun d'entre nous.

Il est très important de conserver des relations cordiales avec les autres associations. Les compromis trouvés sont souvent sujets à des engagements de tous (bruits, calme, respect des zones, etc)

Le club fonctionne grâce aux adhérents bénévoles qui ont décidé, chacun à sa mesure, de donner un peu de leur temps et de leur énergie. Nous sommes ouverts à toute suggestion, discussion et critique.

Il est donné à chacun la possibilité de devenir acteur dans la vie du club, selon son expérience, ses compétences et son approche du milieu associatif. Toute action dans ce sens sera fortement appréciée et soumise à la décision des dirigeants du club.

Le club offre à chacun la possibilité d'être formé.

## L'ACCES AUX SAE (Structure Artificielle d'Escalade)

Dans le cadre des créneaux du club, l'accès aux trois SAE et la pratique de l'escalade sont **réservés aux grimpeurs licenciés à SUD OISE ESCALADE ou en séance d'essai**. Néanmoins, les pratiquants majeurs licenciés dans un autre club peuvent ponctuellement y accéder avec l'accord du Bureau et la présence d'un initiateur.

L'accès aux trois SAE et la pratique de l'escalade ne sont autorisés **qu'en présence d'un responsable de créneau** formé et désigné par le Comité Directeur.

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Novices comme expérimentés, ils sont accueillis par **un initiateur** afin qu'il leur fasse découvrir l'activité et les amène à devenir rapidement autonomes dans le premier cas, ou qu'il valide leur autonomie dans le second cas. Des créneaux sont définis pour l'accueil de ces nouveaux arrivants.

## LES GRIMPEURS MINEURS

Les grimpeurs mineurs, en dehors des créneaux « école d'escalade » ou d'entraînement, peuvent grimper :

- Sous la responsabilité d'un parent licencié à SOE et autonome, et avec l'accord d'un encadrant présent.
- De manière autonome s'ils ont obtenu le passeport jaune, et avec l'accord d'un encadrant présent ainsi

que celui du bureau.

Nous entendons par autonomie, non seulement la maîtrise des règles de sécurité, mais aussi un comportement qui garantisse le bon fonctionnement des créneaux. En particulier, il est interdit de se balancer au bout des cordes, de courir au pied du mur, de perturber les autres grimpeurs et assureurs notamment en les bousculant ou en criant (communication indispensable entre le grimpeur et l'assureur).

## LES RISQUES AU PIED DES VOIES

Hormis les grimpeurs en activité, il doit être dégagé une zone d'au moins **3m** à partir de la verticale du point de renvoi. Chaque personne au sol doit veiller à **ne pas rester dans la zone de chute d'un grimpeur (gare au pendule en cas de chute dans un dévers!)**.

L'attention de l'assureur est indispensable, pour lui-même et pour ses voisins. Cela aussi fait partie de l'assurage.

## LES RESPONSABLES DE CRENEAUX

Leur rôle est détaillé dans l'**Annexe 1 – Règles d'ouverture de créneau**.

## OUVERTURES DE VOIES

Ce point est détaillé dans l'**Annexe 2 – Règles d'ouvertures de voies**.

## LE ROLE DE L'ENCADRANT EN ECOLE D'ESCALADE

Il possède à minima le passeport orange. Un initiateur SAE est présent lors de chaque créneau école.

Durant la séance, il porte une tenue de sport ainsi que son équipement de manière à pouvoir intervenir à tout instant.

Il adapte son vocabulaire et son comportement au public qu'il encadre.

Il tient à jour une fiche de présence.

Il s'implique dans la progression de chaque enfant et son intégration dans le groupe. Le passage des passeports Escalade sera un objectif à suivre.

Il encourage la participation aux compétitions, y prépare les candidats.

## LE PRET DE MATERIEL

Le club dispose d'un stock de matériel (casques, cordes, baudriers, systèmes d'assurage...) destiné aux écoles d'escalade, aux sorties club et aux nouveaux arrivants non équipés.

Certains matériels pourront être prêtés à la demande d'un adhérent, à titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord du Bureau.

## DEDOMMAGEMENT DES BENEVOLES

Ce point est détaillé dans l'**Annexe 3 – Règles de dédommagement des bénévoles.**

## QUESTIONS DIVERSES

Si une question survient au sujet d'une technique de sécurité, un matériel, une manière de faire ou autre, interroger le responsable du créneau ou contacter un membre du Comité Directeur, surtout s'il est question de sécurité.

**Un peu d'humilité vous donnera l'occasion de grimper plus vieux!**

Merci à chaque grimpeuse et grimpeur de SOE de respecter ces règles, et d'être indulgent et reconnaissant du travail d'une poignée de bénévoles passionnés.

Nous vous souhaitons de trouver au sein de Sud Oise Escalade le plaisir, la convivialité et la motivation dans votre grimpe, de réaliser de belles performances sur une échelle personnelle ou en compétition, et la volonté de nous aider à rester fidèles à nos valeurs.

Bonne grimpe à toutes et à tous.